



RÈGLEMENT DU CONCOURS

RÈGLEMENT, ORGANISATION, NOTATION

1. OBJECTIF ET PRINCIPES

Les trophées NSI récompensent **des projets informatiques réalisés par les lycéennes et les lycéens** durant leur scolarité **dans le cadre de l'enseignement de spécialité « numérique et sciences informatiques »** (NSI).

Les principes généraux du concours sont :

- Une organisation par région académique, avec un/des lauréat(s) dans chaque région en fonction des catégories. A noter :
 - o La région Ile-de-France sera représentée par ses 3 académies du fait de leurs tailles et spécificités.
 - o Les Départements & Régions d'Outre-Mer (DROM) constitueront un seul territoire.
 - o Les collectivités d'Outre-Mer (COM) constitueront un seul territoire.
 - o Les lycées français à l'étranger uniquement rattachés au réseau AEFÉ sont autorisés à participer et représenteront deux territoires du fait de leur éloignement géographique : zone Amérique / Europe / Afrique et zone Océan Indien / Proche et Moyen Orient / Asie.

Ainsi, nous avons **19 territoires** : 12 régions académiques, 3 académies franciliennes, les Départements & Régions d'Outre-Mer (DROM), les collectivités d'Outre-Mer (COM), les lycées français à l'étranger (AEFE) répartis en deux zones géographiques.

- Une ouverture à tous les lycées des régions académiques et les lycées français à l'étranger (AEFE). Les établissements hors contrat ne peuvent pas participer.
- 2 à 6 prix potentiels par territoire. Seul le prix du meilleur projet doit être a minima décerné ;
- La remise des prix nationaux pour l'ensemble des 6 catégories aura lieu le vendredi 09 juin 2023, au format hybride.

2. ORGANISATION DU CONCOURS

A) LES JURYS

- Des jurys sur les 19 territoires identifiés sont chargés de désigner les lauréats des différents prix. Ils sont composés, dans chaque territoire, des IA-IPR référents NSI, d'enseignants de NSI, de représentants des DANE, de professionnels du numérique, d'étudiants et de formateurs du DIU EIL (...).
- Les jurys sur les territoires seront constitués et coordonnés par la cheffe de projet désignée sur ces actions, Mélissa Cottin (Talents du numérique).
- Les jurys régionaux délivrent à minima le prix du « meilleur projet Première » et le prix du « meilleur projet Terminale ». Il est recommandé de décerner l'ensemble des prix potentiels, mais cela est à la discrétion du jury, en fonction de la qualité et de la quantité des projets décernés ;
- Un projet ne peut être lauréat que dans une catégorie.
- Un jury national, composé de représentants du COPIL, désignera les lauréats nationaux de l'ensemble des prix. Seuls les lauréats régionaux sont éligibles aux prix nationaux.

B) LE CALENDRIER DU CONCOURS

Lancement de la plateforme et des inscriptions	03 janvier 2023
Lancement de la communication officielle	Mi-janvier 2023
Clôture des inscriptions – dépôt des dossiers	28 avril à 23h59
Finales régionales – Délibération des jurys	Du 15 au 24 mai
Finale nationale – Délibération des jurys	Vendredi 02 juin 2023
Finale nationale – Remise des prix	Vendredi 09 juin 2023, de 14h à 16h

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

A) LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier/le projet présenté :

- Est déposé sur une plateforme dédiée par l'enseignant ou l'enseignant NSI ;
- Est réalisé par une équipe de 2 à 5 élèves maximum, d'un même niveau scolaire et d'un même établissement ;
- Est une candidature générale, non spécifique à un prix.

Le dossier de candidature comprend impérativement les éléments suivants :

1 - Un résumé du projet en 500 caractères maximum.

2 - Une description écrite comportant :

(4 pages max - Format PDF obligatoire, selon modèle fourni)

- o Présentation globale du projet
- o Organisation du travail
- o Présentation des étapes du projet
- o Validation de l'opérationnalité du projet/ de son fonctionnement
- o Ouverture : idées d'amélioration, de diffusion et pistes de développement

3 - Une présentation orale en vidéo (durée : deux minutes MAXIMUM).

A déposer sur Peertube Apps (lien d'accès : portail.apps.education.fr)

La vidéo doit comporter les éléments suivants :

- o Présentation de chaque membre de l'équipe et leur rôle ;
- o Présentation du projet présenté au concours ;
- o Une exécution/démonstration du projet développé ;

4 - Une photo de l'équipe (Format PNG ou JPEG)

5 - Le code source et la documentation technique

A déposer par l'enseignant ou l'enseignante sur une forge dédiée :

<https://forge.aeif.fr/trophees-nsi/>

La création d'un compte est nécessaire pour se connecter à la forge.

Le dépôt devra respecter le cahier des charges associé à la forge, et comporter les éléments suivants :

- les codes sources et autres ressources, dans un répertoire nommé sources.
- la documentation complète, dans un répertoire nommé doc.
- le protocole d'utilisation et les pré-requis de lancement et de fonctionnement du projet (spécifier le protocole d'utilisation Linux et/ou Windows)

Points importants

- Le projet doit s'inscrire dans le programme de l'enseignement de spécialité NSI suivi par les élèves (première ou terminale).
- Le projet doit être développé uniquement dans les langages du programme NSI.
- Les projets seront placés sous licence libre afin de pouvoir être testés, utilisés, adaptés et améliorés par l'ensemble de la communauté.
- Le code du projet sera placé sous licence libre GPL v3+ et le texte sous licence Creative Commons CC By-Sa.
- Les bibliothèques et les sources utilisées sont à mentionner obligatoirement.
- Les élèves doivent impérativement détailler la nature du code : création originale, exploitation de codes existants et identification des autrices ou des auteurs.
- En cas d'utilisation de bibliothèques externes non mentionnées, le dossier sera considéré comme incomplet, et non transmis aux jurys.
- L'enseignante ou l'enseignant assure que le code est fonctionnel et d'une taille raisonnable (dans les limites de capacité de la forge).

A noter :

- Les vidéos produites et les projets présentés par les lauréats seront des ressources mobilisables par les partenaires et le corps enseignant pour promouvoir la spécialité NSI.
- Une autorisation de droit à l'image et/ou de la voix et d'utilisation des projets réalisés signée par l'autorité parentale pour les élèves mineurs ou par l'élève majeur est à joindre au dossier pour tous les élèves inscrits au concours.

B) LES CRITÈRES/LA GRILLE D'ÉVALUATION

	Répartition des points
Présentation du projet <ul style="list-style-type: none">• Projet inscrit dans le programme NSI (première ou terminale)• Idée globale - Originalité et créativité• Organisation du travail : composition de l'équipe, rôles, et répartition des tâches• Ouverture : idées d'amélioration, pistes de développement, analyse critique• Respect des consignes	30
Fonctionnement et opérationnalité <ul style="list-style-type: none">• Qualité et structure du code• Reproductibilité de la démonstration• Test et validation - correction des bugs	40
Communication et qualité du dossier Documentation et lisibilité du projet/du programme présentés <ul style="list-style-type: none">• Présentation écrite• Présentation orale• Démonstration du projet	30
TOTAL	100

Une attention particulière sera accordée au sujet de la mixité, dans la constitution des équipes et/ou dans les projets.

4. PRIX ET RÉCOMPENSES

A) LES PRIX DÉCERNÉS

- **Prix du meilleur projet Première** : projet ayant obtenu la moyenne des notes de l'ensemble des jurés la plus élevée, parmi les projets de Première.
- **Prix du meilleur projet Terminale** : projet ayant obtenu la moyenne des notes de l'ensemble des jurés la plus élevée, parmi les projets de Terminale.
- **Prix spécial du jury** A la discrétion du jury. Ex : coup de cœur, un beau projet mais ne répondant pas à l'ensemble des critères demandés (...)
- **Prix de la créativité** : projet et/ou dossier ayant une dimension créative et originale.
- **Prix de l'ingénierie** : projet ayant une dimension technique et scientifique forte.
- **Prix de l'initiative citoyenne** : projet à dimension ou impact social ou sociétal

B) LES RÉCOMPENSES

Des lots uniquement pour les lauréats nationaux et les lycées des lauréats

Prix	Projet lauréat *	Etablissement*
Prix du meilleur projet Première	500 €	250 €
Prix du meilleur projet Terminale	500 €	250 €
Prix spécial du jury	500 €	250 €
Prix de la créativité	500 €	250 €
Prix de l'ingénierie	500 €	250 €
Prix de l'initiative citoyenne	500 €	250 €

* La récompense est donnée sous forme de lots d'une valeur de :